

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Monsieur Émilien HAUTEM, absent excusé ayant donné pouvoir et de Monsieur Guillaume MICK, absent excusé.

Le Conseil Municipal, après étude, décide :

- Recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} Classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 15 Mars 2019 au 15 Septembre 2019 inclus.
Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 18/35^{ème}».
- Rendre un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 du Grand Reims.
- D'accepter de rembourser la somme de 50.00€ à Monsieur Marc BOUTILLEZ dans le cadre d'un plein de carburant pour le véhicule communal (le garage de Verzy où la commune se fournissait d'habitude étant fermé, celui-ci a dû avancer les frais).
- D'accepter les choix proposés par la Commission « Environnement et qualité de la vie », à savoir :
 - o Aire de jeux pour les plus petits pour un montant TTC de 23 858.41 € (Société HAGS France),
 - o City Stade pour les plus grands pour un montant TTC de 33 876.48 € (Société HAGS France),
 - o Aire de pique-nique pour les familles pour un montant TTC de 25 704.27€ (Établissement LESCAILLON)D'inscrire ces dépenses au budget prévisionnel 2019, d'autoriser le Maire à déposer toute demande de subvention concernant ce projet et d'également l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.
- De ne pas renouveler les contrats passés avec la société Berger Levrault, d'accepter aux tarifs cités par le Maire, les propositions financières de la société JVS « Horizon villages Cloud » et « Tiers de télétransmission IXChange 2 », d'inscrire ces dépenses au budget prévisionnel 2019 et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- d'instituer les services communs suivants et d'en assurer la gestion, conformément aux dispositions dérogatoires de l'article L.5211- 4-2 du CGCT : service technique , d'approuver « la convention de services communs gérés par la commune de VILLERS MARMERY » et ses annexes ayant pour objet de définir les modalités de création et de mise à disposition des services communs avec la Communauté urbaine du Grand Reims et d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer cette convention et tout document afférent à la mise en œuvre de la mutualisation des services.

- De demander à la Communauté Urbaine du Grand Reims d'installer les lanternes « de style ancien » à LED et d'abandonner le modèle « THAURIUS Design ».

Séance levée à 23h50

Le Maire,

Richard FERNANDEZ